

1. *Débitrice:* **Schaltegger Paysages SA**, Rueyres Dessous,
1580 Avenches
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1580 Avenches,
29.06.2007
3. *Salle de l'enchère:* salle du Tribunal, Hôtel-de-Ville
4. *Délai de production:* 19.04.2007
5. *Objets des enchères:* à 13 h. 45, les 5 immeubles suivants
seront vendus en bloc uniquement:
COMMUNE D'AVENCHES, au lieu-dit "En Rueyre"
Parcelle RF no 58, d'une surface totale de 23'276 m2, consi-
stant en:
bâtiment agricole, ass. no 658: 146 m2
bâtiment agricole, ass. no 948: 120 m2
bâtiment commercial, ass. no 1084a: 440 m2
bâtiment agricole, ass. no 1084 b: 701 m2
pré-champ: 21'869 m2
Estimation fiscale 2001: CHF 305'000.00
Parcelle RF no 59, d'une surface totale de 7'693 m2, consi-
stant en pré-champ.
Estimation fiscale 2001: CHF 7'000.00
Parcelle RF no 1860, d'une surface totale de 203 m2, consi-
stant en bâtiment agricole, ass. no 870.
Estimation fiscale 2001: CHF 30'000.00
Parcelle RF no 2568, d'une surface totale de 53'560 m2,
consistant en pré-champ.
Estimation fiscale 2001: CHF 50'000.00
Parcelle RF no 2577, d'une surface totale de 12'270 m2,
consistant en pré-champ.
Estimation fiscale 2001: CHF 11'500.00
Estimation globale de l'office selon rapport d'expert pour
ces 5 parcelles: CHF 2'058'000.00
à 14 h. 45, l'immeuble suivant sera vendu séparément:
COMMUNE D'AVENCHES, au lieu-dit "Les Vuates"
Parcelle RF no 2596, d'une surface totale de 19'393 m2,
consistant en pré-champ.
Estimation fiscale 2001: CHF 18'000.00
Estimation de l'office selon rapport d'expert: CHF 48'482.50
à 15 h. 30, l'immeuble suivant sera vendu séparément:
COMMUNE D'AVENCHES, au lieu-dit "Au Larret"
Parcelle RF no 2839, d'une surface totale de 11'594 m2,
consistant en pré-champ.
Estimation fiscale 2001: CHF 9'500.00
Estimation de l'office selon rapport d'expert: CHF 28'985.00
6. *Remarques:* Les conditions de vente, les états des charges et
descriptifs, les plan de situation ainsi que le rapport de l'ex-
pert seront déposés au bureau de l'Office des poursuites de
Payerne-Avenches (rue des Granges 14 à Payerne) dès le 30
avril 2007 où ils pourront être consultés.
La vente est requise par le créancier hypothécaire en 1er
rang pour son capital. Elle est soumise aux dispositions de
la LDFR du 4 octobre 1991 et de la LVLDFR du 13 septembre
1993. Les titulaires d'un droit de préemption au sens des ar-
ticles 47 ss LDFR sont invités à s'annoncer à l'Office d'ici au
terme du délai des productions susmentionné.
La date de la visite des bâtiments sera indiquée lors d'une
publication ultérieure.
Office des poursuites de Payerne-Avenches
1530 Payerne

(03861266)